

L'hon. M. Churchill: J'ai la parole au sujet de la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre, au sujet de la question de privilège.

M. Grégoire: Il est en train de faire un discours.

• (4.30 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Je suis en train de m'expliquer sur un fait personnel. J'ai posé la question de privilège à cause de l'attaque dirigée par le député de Villeneuve (M. Caouette) contre moi et contre des membres du Conseil privé de l'ancien gouvernement. C'est pour cela que je parle. Je m'apprêtais à dire que j'espérais que le premier ministre (M. Pearson), gardien des traditions de cette institution, interviendrait. Lorsque des députés comme celui de Villeneuve calomnient ainsi les députés et portent atteinte à leurs privilèges, je voudrais que le premier ministre soit ici et ajoute sa voix à la mienne pour condamner des manœuvres de ce genre.

Je voudrais que le doyen de la Chambre des Communes, le distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) qui a passé plus de trente ans dans cette institution...

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: ...s'élève contre cette façon d'agir du député de Villeneuve. Voilà ce que je souhaite.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Churchill: C'est pourquoi je tiens à m'expliquer sur un fait personnel et je ne tolérerai pas que quelqu'un m'interrompe en invoquant le Règlement.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a déjà la parole sur la question de privilège.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Winnipeg-Sud-Centre s'explique sur la question de privilège.

M. Grégoire: Plus maintenant. C'est ce que je veux vous signaler.

M. Nielsen: Êtes-vous le nouvel Orateur?
[M. Grégoire.]

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. M. Churchill: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur.

M. Grégoire: Le député de Villeneuve avait la parole.

L'hon. M. Churchill: C'est moi qui ai la parole.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La parole a été donnée au député de Winnipeg-Sud-Centre sur la question de privilège et j'espère que le député de Lapointe (M. Grégoire) lui permettra de continuer.

L'hon. M. Churchill: Le député de Villeneuve avait la parole, mais il a soulevé une question qui m'a forcé de poser la question de privilège et j'ai le droit, comme Votre Honneur le sait, de m'expliquer là-dessus. J'étais en train de démontrer comment son accusation, dénuée de fondement, pour laquelle il doit être tenu responsable et pour laquelle il devrait sûrement être blâmé publiquement, découlait d'un article de journal ou autre, se rapportant à une femme qui, d'après l'assurance que nous en avait donnée le ministre de la Justice, et d'après les renseignements qu'il avait obtenus, était morte depuis plus de quatre ans.

S'agit-il d'un imposteur qui a nommé et accusé des gens dans les journaux pour servir l'intérêt de quelqu'un? Je dirai sur-le-champ que le ministre de la Justice et la Gendarmerie royale devraient enquêter sur cette affaire pour voir si nous nous faisons monter le coup par une personne qui, aux dires du ministre, est morte depuis quatre ans. D'après cette déclaration, qui semble celle d'un imposteur, le député de Villeneuve, en l'acceptant comme la sienne propre, a accusé les députés.

Voilà le genre de privilège que devraient relever tous les députés, sans quoi, si cela continue, et que plus tard un autre député fasse une autre déclaration d'un genre analogue, il ne s'agira plus que d'une suite d'accusations, ce qui viole les droits et privilèges des députés. Il est renversant que nous en soyons arrivés à ce point. Je propose donc, appuyé...

M. Caron: Vous ne le pouvez pas. C'est impossible.

M. Nielsen: Il s'agit d'une question de privilège.

L'hon. M. Churchill: Je présente cette motion, qui est fondée sur ma question de privilège. Je propose, appuyé par M. Winkler:

Que le député de Villeneuve soit prié de prouver les accusations qu'il a portées contre un membre du Conseil privé, ou qu'il démissionne